



Le six mai deux-mille-dix-vingt et un, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Présents :

Maire : Bruno CHALAYER
1^{ère} Adjointe : Estelle VIRIN
2^{ème} Adjoint : François-Xavier LICTEVOUT
3^{ème} Adjoint : Georges MICHALET
4^{ème} Adjoint : Christophe GILLET
Conseillers Municipaux : Norbert FRANC
Angélique PEREIRA
Sébastien BOUGAMONT
Marie-France PHILIPPE
Vanessa CONTINI
Sandrine TEBIB
Philippe REYNAUD
Marlène HERNANDEZ

Absente excusée :

Emilie PION

Secrétaire de séance :

Vanessa CONTINI

Sommaire:

DECISIONS:

I.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021	3
II.	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DE LOISIRS	3
III.	ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021	3
IV.	FIXATION DES PRIX DES CAVEAUX PREFABRIQUES AU CIMETIERE COMMUNAL.....	3
V.	APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2020	4

QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Approuvé à l'unanimité

II. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DE LOISIRS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le parc de Loisirs étant très fréquenté, il serait souhaitable afin de prévenir d'éventuelles nuisances futures de modifier le règlement intérieur du parc de Loisirs en incluant un article sur les horaires d'accessibilité du parc. Il propose de fixer les horaires d'ouverture de 6h à 21h et précise que la signalisation correspondante sera mise en place à l'entrée du parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ Approuve la modification du règlement intérieur du parc de Loisirs tel qu'annexé à la présente.

VOTE : 13

Pour : 11

Contre : 01

Abstention : 01

III. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le retour à la semaine scolaire de 4 jours à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le Conseil Municipal est de nouveau invité à se prononcer sur les horaires des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2021

Les horaires validés sont les suivants :

LUNDI - MARDI JEUDI - VENDREDI
8H30 - 11H45 13H45 - 16H30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

VOTE : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

IV. FIXATION DES PRIX DES CAVEAUX PREFABRIQUES AU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans un souci de service rendu à l'égard des familles, une Commune peut décider de procéder à la construction de caveaux d'avance qui seront vendus aux familles avec les concessions de terrains prévus à l'article L 2223-13 du CGCT. La circulaire n°96-160 du 15 mars 1976 a indiqué les limites de ces opérations. Les prix de vente des concessions avec caveaux doivent être établis en tenant compte des prix des marchés conclus pour leur construction à l'exclusion de tout profit financier pour la commune.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de fixer le prix de vente des caveaux préfabriqués installés au cimetière communal en tenant compte de ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les prix de vente comme suit :

☞ Caveau monobloc 2/3 places (145 x 245cm) :	2 506.00 €
☞ Caveau monobloc 4/5 places (190 x 245cm) :	2 774.00 €

VOTE : 13 Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

V. APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes des bâtiments scolaires.

Une subvention dans le cadre du plan de relance départemental d'investissement 2020 a été octroyée par le Département de la Loire pour la réalisation de ces travaux.

La Commune souhaite être accompagnée pour la réalisation de ce projet. Dans cette perspective, le Commune et le Département de la Loire ont décidé d'un commun accord d'établir une convention.

Cette convention fixe principalement l'objet de l'opération, l'engagement du contractant, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, la durée de la convention, les actions de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la convention portant attribution de subvention au titre du plan de relance départemental à l'investissement 2020,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : 13 Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Rapporteur Bruno CHALAYER, Maire

⇒ Cérémonie commémorative du 08 mai : à 11h30 devant le monument aux morts.

⇒ Elections départementales et régionales : tenue des bureaux de vote pour les dimanches 20 et 27 juin 2021 .

⇒ Voie cyclable : compte rendu de la réunion entre le Département, les communes de Veauchette, Craintilleux et Rivas.

⇒ Rapporteur Estelle VIRIN, 1^{ère} Adjointe

⇒ RPI : présentation des mesures prises pour réduire les coûts (augmentation de 10 centimes du repas, fin des repas pris par le personnel). D'autres mesures sont à l'étude (gratuité de l'étude ?).

⇒ Personnel école : Mme Chavand arrêtera ses fonctions à la fin de l'année scolaire.

⇒ Site Internet : travail en cours sur la nouvelle interface. La commission Communication sera réunie pour travailler sur ce projet.

⇒ **Rapporteur François-Xavier LICTEVOUT, 2^{ème} Adjoint**

⇒ Urbanisme : différentes demandes de permis en cours d'instruction

⇒ **Rapporteur Georges MICHALET, 3^{ème} Adjoint**

⇒ L'Ilot Vert : Le bureau d'études Oxyria a été retenu pour la mission d'AMO. Réunion avec le BE : organisation réunion publique, boîte à idées, info sur le site, diagnostic terminé fin juin et présenté en septembre 2021.

⇒ **Rapporteur Christophe GILLET, 4^{ème} Adjoint**

⇒ Local technique Les Plagnes : travaux de carottage faits

⇒ STEP : bornage en cours

⇒ Annexe bâtiment technique : installation d'un système anti intrusion

⇒ Chemin des Chênes : curage du fossé

⇒ Nettoyage des rues : balayeuse en panne =intervention du mois d'avril annulée.

⇒ Aménagement route de Cuzieu : le bureau d'études TELYP VRD a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Les travaux sont prévus en fin d'année.

Séance levée à 20h15

